

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 2026/13

REUNION DU 11 MARS 2026

Etaient présents :

- Monsieur SIGNORET (Président)
- Messieurs CHAOUCHI, BITAM, CHAUMONT, CHRISMENT, KOCIUBA, LEROY, NORMAND (Vice-présidents),
- Mesdames BONILLO DERAM (suppléante de Mr LALLOUETTE), LANDART, TUCCI (suppléante de Mr J-L CLAUDE),
- Messieurs CANOT, CLAUDE P, DECOBERT, DELFORGE, ETIENNE, GRABOWECKI, LANTENOIS, LATOUR, PIATKOWSKI, REGNIER, THOMAS, WATHY

Absents excusés :

- Mesdames BERTELOODT, DE BONI,
- Messieurs, BRANZ, CLAUDE J-L, DALLA-ROSA, DUFLOX, DUGARD, FRANCOETTE, JACQUEMART, LALLOUETTE, ROSSATO,

Pouvoirs :

Monsieur JACQUEMART a donné pouvoir à Monsieur CHRISMENT,

Monsieur KOCIUBA est désigné secrétaire de séance.

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de votants
32	23	24

Date de la convocation : 3 Mars 2026

Date d'affichage :

VOTE SUR L'EMPRUNT RELAIS TVA AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Monsieur le Président expose que les montants de la TVA du projet de reconstruction du centre de tri des déchets ménagers recyclables est calculé à 3 746 591,90 millions d'euros, le FTVA sollicité sera de 3 000 000 d'euros. La capacité financière de VALODEA depuis l'incendie a fortement été sollicitée.

Il est donc proposé de contracter un emprunt relais TVA pour permettre le financement de la TVA à récupérer sur l'investissement réalisé.

Monsieur le Président précise que la proposition de la Banque Postale est la plus compétitive.

Il précise aussi que le taux variable actuel n'engage pas à aller dans cette voie et propose de retenir l'offre sur le taux fixe proposé.

Sur proposition du **Président** et après avoir pris connaissance des conditions générales de l'offre de l'emprunt relais proposée par la Banque Postale,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndi

- **de valider** les principales caractéristiques de la ligne de trésorerie suivante :

Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	VALODEA SYND MIXTE TRAITEMENT DECHETS ARDENNAIS
Objet	Pre financement FCTVA
Nature	Prêt relais
Montant maximum	3 000 000.00 EUR
Durée maximum	2 ans à compter de la date de versement des fonds
Taux d'Intérêt	Taux fixe de 3,030% l'an*
Base de calcul	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 24 Avril 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	3 000.00 EUR, soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne »

- **d'autoriser** le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat du prêt relais décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale,

Résultat du vote : unanimité

Fait à Charleville-Mézières,
Le 11 Mars 2026

Certifié exécutoire
Le Président

F. Signoret



Signé numériquement par: FRANCIS SIG
Organisme: VALODEA
Unité organisationnelle: 0002 25080048
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI
411-2 compliant certificates for natural
(QCP-N-QSCD) : Signature and
Authentication: Explicit Text: ETSI EN
411-2 compliant certificates for natural
(QCP-N-QSCD) : Authentication and Sig
Date: 17/03/2026 11:00:59

⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

⇒ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.